



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2020

**A Anduze, le 29 juin 2020**

### CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur le membre du Conseil Municipal,  
J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra  
**Le Lundi 6 juillet 2020 à 20h00**, salle Marcel PAGNOL.

Dans le contexte sanitaire actuel, la séance sera publique mais limitée à 30 personnes

Veuillez trouver ci-dessous l'ordre du jour proposé.  
Veuillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.

**La Maire,  
Geneviève BLANC**

#### **Ordre du jour :**

Désignation d'un(e) secrétaire de séance  
Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 3  
juin 2020

1. Déplacement du lieu de réunion
2. Désignation du correspondant auprès du CAUE
3. Désignation des correspondants défense
4. Election des délégués : titulaires et suppléants du syndicat intercommunal de Défense et d'Incendie des vallées cévenoles
5. Désignation d'un membre pour exercer la compétence normalement attribuée au maire en cas de demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire.
6. Vote budget primitif principal 2020
7. Vote budget primitif gendarmerie 2020
8. Subventions aux associations

Informations diverses :

- Rythme scolaire pour l'année scolaire 2020-2021
- Information « prix de la transition énergétique pour les collectivités »

**Présents** : Geneviève BLANC, Jacques FAISSE, Sandrine LABEURTHRE, Guilhem LEMARIE, Danielle GROSSELIN, Henri LACROIX, Sylvie LEGEMBRE, André MEREL, Valérie TABUSSE, Malek BEDIOUNE, Florence CAUSSINUS, Joseph SONTAG, Jean-Pierre SAMAMA, Marjorie MIZZI, Rémi SAYROU, Murielle BOISSET, Philippe GAUSSENT (17)

**Absents** : Bonnifacio IGLESIAS, Sandy SCHWEDA, Jocelyne PEYTEVIN, Véronique MEJEAN, Guy IMBERTECHE, Jacqueline BELLOT (6)

**Procurations** : Sandy SCHWEDA à Murielle BOISSET, Bonnifacio IGLESIAS à Murielle BOISSET, Jocelyne PEYTEVIN à Philippe GAUSSENT, Véronique MEJEAN à Sylvie LEGEMBRE, Jacqueline BELLOT à Sandrine LABEURTHRE (5)

**Secrétaire de séance** : Guilhem LEMARIE

Madame la Maire procède à l'appel. Le quorum étant réuni, la séance est ouverte ce lundi 6 juillet 2020, à 20h00, sous la présidence de son Maire en exercice, Geneviève BLANC.

Le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juin 2020 n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

Avec l'accord des membres du Conseil Municipal, le point suivant est rajouté à l'ordre du jour :

- Rythmes scolaires 2020-2021

\*\*\*

**Délibération n° 2020-04-01**

**Le : 6 juillet 2020**

**Rapporteur : Geneviève BLANC**

**OBJET : DEPLACEMENT EXCEPTIONNEL DU LIEU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la possibilité de réunir le Conseil Municipal sur un lieu autre que la salle habituelle à titre exceptionnel,

**Considérant** la nécessité de délibérer dans l'attente de l'adoption du règlement intérieur,

**Considérant** le contexte sanitaire lié au Covid-19 et à l'opportunité de réunir, à titre exceptionnel, les membres du Conseil Municipal à la Salle Marcel Pagnol,

**Considérant** que toutes les conditions sont réunies pour que la réunion du Conseil Municipal se tienne dans cette salle adaptée et équipée en matériel de sonorisation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

**A l'unanimité**

- De fixer exceptionnellement le lieu de réunion du Conseil Municipal du lundi 6 juillet 2020 à la Salle Marcel Pagnol.

**Délibération n° 2020-04-02**

**Le : 6 juillet 2020**

**Rapporteur : Geneviève BLANC**

**OBJET : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DE LA COMMUNE AUPRES  
DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT  
DU GARD**

**Vu** la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

**Vu** le décret n°78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement mentionnés au titre II de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ;

**Vu** le courrier en date du 10 juin 2020 de la Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard, Madame Maryse Giannaccini;

**Considérant** que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages ;

**Considérant** que la loi a confié aux Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens sur toutes ces thématiques;

**Considérant** la proposition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard de désigner un correspondant du CAUE dont les attributions seront les suivantes :

1. Le correspondant communal sera amené, s'il le souhaite, à participer à notre Assemblée consultative, espace de rencontres et d'expression libre entre élus et représentants associatifs (4-5 réunions annuelles environ).

2. Le correspondant sera convié à nos manifestations de sensibilisation des maîtres d'ouvrages publics, techniciens et professionnels de l'aménagement proposées dans l'objectif d'accroître le degré d'exigence qualitative en ce domaine (ateliers de territoire...)

3. Le correspondant sera invité à nos actions culturelles et destinataire d'une information en lien avec les problématiques actuelles d'aménagement, environnementales, de protection et de valorisation du patrimoine, et plus généralement concernant la transition écologique.

L'ensemble de ces actions conduites par le CAUE 30 a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir.

La durée du mandat est de trois ans.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide  
A l'unanimité**

- De désigner **M. Jean-Pierre SAMAMA** en qualité de correspondant du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard

**Délibération n° 2020-04-03****Le : 6 juillet 2020****Rapporteur : Geneviève BLANC****OBJET : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE DE LA COMMUNE**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, la nécessité de désigner un membre titulaire et un suppléant auprès de la délégation militaire départementale du Gard.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide  
A l'unanimité**

De désigner **M. Malek BADIOUNE** en qualité de correspondant titulaire et **M. André MEREL** en qualité de correspondant suppléant auprès de la délégation militaire départementale du Gard.

**Délibération n° 2020-04-04****Le : 6 juillet 2020****Rapporteur : Geneviève BLANC****OBJET : ELECTION DES DELEGUES : TITULAIRES ET SUPPLEANTS –  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DEFENSE DES FORETS CONTRE  
L'INCENDIE DES BASSES VALLEES CEVENOLES**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles les articles L 5212-7 et 8,

**Vu** la loi du 22 mars 1890 sur les syndicats de communes,

**Vu** l'adhésion de la ville d'Anduze à certains organismes et syndicats et la nécessaire désignation de leurs membres,

**Vu** la Délibération 2020-03-08 en date du 3 juin 2020

**Considérant** la nécessité d'élire 2 membres titulaires et deux suppléants au Syndicat intercommunal de défense des forêts contre l'incendie des basses vallées cévenoles,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Décide de procéder à l'élection, au scrutin secret, des délégués titulaires et des délégués suppléants membre du Syndicat intercommunal de défense des forêts contre l'incendie des basses vallées cévenoles

Liste déposée 1 :

<b>Délégué titulaire</b>	<b>Délégué suppléant</b>
Malek BADIOUNE	Joseph SONTAG
Florence CAUSSINUS	Jacqueline BELLOT

Ont obtenu : Liste 1, 22 voix

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté élit :**

<b>Délégué titulaire</b>	<b>Délégué suppléant</b>
Malek BADIOUNE	Joseph SONTAG
Florence CAUSSINUS	Jacqueline BELLOT

**Délibération n° 2020-04-05****Le : 6 juillet 2020****Rapporteur : Geneviève BLANC****OBJET : DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR EXERCER LA COMPETENCE NORMALEMENT ATTRIBUEE AU MAIRE EN CAS DE DEMANDE DE PERMIS OU DE LA DECLARATION PREALABLE, SOIT EN SON NOM PERSONNEL, SOIT COMME MANDATAIRE.**

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L422-7

**Considérant** selon le dit article que « si le maire (...) est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

**Considérant** que la délégation de signature consentie par le Maire à son adjoint à l'urbanisme ne permet pas, dans ces cas, d'écarter une présomption de conflit d'intérêt

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner un de ses membres pour exercer la compétence normalement attribuée au Maire dans ce cas bien précis.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

**A l'unanimité**

- De désigner **Jean-Pierre SAMAMA** afin d'exercer la compétence normalement attribuée au Maire dans le cas de projet faisant l'objet d'une demande de permis ou de déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire,

**Délibération n° 2020-04-06****Le : 6 juillet 2020****Rapporteur : Geneviève BLANC****OBJET : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020****Budget principal :**

Recettes section fonctionnement	3 686 906,10 €
Dépenses section fonctionnement	3 686 906,10 €
Recettes section investissement	1 273 820,18 €
Dépenses section investissement	1 050 077,63 €
TOTAL recettes	4 960 726,28 €
TOTAL dépenses	4 736 983,73 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**3 voix contre, 19 Pour**

Approuve le budget primitif 2020 principal de la commune et autorise Mme la Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

**Délibération n° 2020-04-07**  
**Le : 6 juillet 2020**  
**Rapporteur : Geneviève BLANC**  
**OBJET : BUDGET PRIMITIF GENDARMERIE 2020**

**Budget principal :**

Recettes section fonctionnement	313 358,68 €
Dépenses section fonctionnement	313 358,68 €
Recettes section investissement	304 419,68 €
Dépenses section investissement	113 861,00 €
TOTAL recettes	617 778,36 €
TOTAL dépenses	427 219,68 €

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :***  
***A l'unanimité***

Approuve le budget primitif 2020 de la Gendarmerie et autorise Mme la Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

**Délibération n° 2020-04-08**  
**Le : 6 juillet 2020**  
**Rapporteur : Henri LACROIX**  
**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**Le Conseil Municipal,**

Conformément aux crédits votés au Budget Primitif 2020, article 6574, seront attribués :

*Subvention de fonctionnement des associations :*

<i>Chez Félix</i>	<i>300 €</i>
<i>Arts Vivants en Cévennes</i>	<i>500 €</i>
<i>Club Gym Plus</i>	<i>300 €</i>
<i>Anduze Handball Club</i>	<i>300 €</i>
<i>Athlétisme Course Nature ACNA :</i>	<i>3000 €</i>
<i>Association Sportive du Collège Florian</i>	<i>600 €</i>
<i>Planète Terre</i>	<i>3000 €</i>
<i>Sporting Club Anduzien :</i>	<i>8000 €</i>
<i>Association Offres et Demandes</i>	<i>1600 €</i>
<i>Un chat pour la vie</i>	<i>300 €</i>

***Après avoir délibéré, décide:***

***A l'unanimité***

D'attribuer les dites subventions comme indiqué ci-dessus.

**Délibération n° 2020-04-09**  
**Le : 6 juillet 2020**  
**Rapporteur : Henri LACROIX**  
**OBJET : RYTHMES SCOLAIRES 2020-2021**

**Considérant** le sondage mené auprès des parents d'élève qui a montré une majorité des familles (78%) favorable à une semaine à 4 jours d'école,

**Considérant** les votes du conseil d'école en date du 11 juin 2020.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide:**  
**3 voix contre, 19 pour**

- D'instaurer la semaine d'école à quatre jours,
- De solliciter l'Inspection d'académie pour une validation et mise en application dès septembre 2020.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30